



IMMOBILIÈRE DU BOLLWERK

HONORAIRES

**TARIFS VENTE CHARGE ACQUÉREUR
AU 01/07/2023**

Appartement / Maison :

Pour un bien de 0€ à 80.000€ : 7.5% TTC du prix de vente

Pour un bien de 80.001€ à 150.000€ : 6% TTC du prix de vente

Pour un bien de 150.001€ à 400.000€ : 5% TTC du prix de vente

Pour un bien de 400.001€ à 800.000€ : 4% TTC du prix de vente

Pour un bien au-delà de 800.001€ : 3% TTC du prix de vente

Terrain à bâtir : 8% TTC du prix de vente

Immobilier commercial ou professionnel : 8% TTC du prix de
vente

Garage ou Parking : 8% TTC du prix de vente

Avis de valeur : 200€ TTC du prix de vente



IMMOBILIÈRE DU BOLLWERK

HONORAIRES

TARIFS LOCATION AU 01/07/2023

Honoraires (TTC) à la charge du locataire

Honoraires de visites, de constitution du dossier et rédaction du bail, de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie :

De 0€ à 1000€ CC : 60% TTC du loyer mensuel*

Au-delà de 1001€ CC : 50% TTC du loyer mensuel*

Honoraires (TTC) à la charge du propriétaire

Honoraires de visites, de constitution du dossier et rédaction du bail, de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie :

De 0€ à 1000€ CC : 60% TTC du loyer mensuel*

Au-delà de 1001€ CC : 50% TTC du loyer mensuel*

*Dans la limite de 11€/m² (8€/m² pour les prestations de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail ; 3€/m² pour les prestations de réalisation de l'état des lieux)



IMMOBILIÈRE DU BOLLWERK

HONORAIRES

TARIFS GESTION LOCATIVE AU 01/07/2023

Formule "Tranquillité" : 8% TTC du montant des sommes encaissées

Formule "Immeuble" : 5% TTC du montant des sommes encaissées

Option :

- Assurance garantie loyers impayés : 2.5% TTC du montant des sommes encaissées

Honoraires supplémentaires

- Honoraires 4% HT du montant des travaux > 1000€
- Rédaction du bail seul : 300€ TTC divisé à part égale bailleur/locataire
- Avenant au bail : 300€ TTC divisé à part égale bailleur/locataire
- Suivi des sinistres impayés hors GLI : 84€TTC/heure

Forfait Stationnement :

10% TTC du montant des sommes encaissées



IMMOBILIÈRE DU BOLLWERK

HONORAIRES

TARIFS SYNDIC AU 01/07/2023

Forfait gestion de copropriétés :

- Moins de 5 lots : 220€HT/lot
- De 6 à 15 lots : 180€HT/lot
- De 16 à 30 lots : 165€HT/lot
- De 31 à 80 lots : 160€HT/lot
- Plus de 81 lots : 140€HT/lot

TARIFS SYNDIC AU 01/07/2023

Divers :

- Gestion des archives dormantes : Offert
- Convocation et tenue d'Assemblée Générale supplémentaires hors frais postaux et copie documents : à la vacation
- Suivi des sinistres : à la vacation
- Participation rendez-vous d'expertise (y compris DO) : à la vacation
- Immatriculation copropriété : 240€ TTC
- Gestion des compteurs d'eau et calories : Sans frais
- Mandataire commun en cas de subventions publiques (dossiers subventions ANAH, OPA...) : à la vacation
- Aide aux déclarations discales (revenus fonciers) : 90€ TTC
- Frais d'affranchissements postaux : aux frais réels
- Tirage de document (à l'unité) : 0.18€TTC à l'unité



IMMOBILIÈRE DU BOLLWERK

HONORAIRES

TARIFS SYNDIC AU 01/07/2023

Honoraires pour vacation :

- Pendant les heures ouvrables : 62.40€TTC/heure
- En dehors des heures ouvrables : 90€ TTC/heure

Gestion des impayés (aux frais du débiteur) :

- Chèque ou prélèvement impayé (hors frais bancaires) : 22€ TTC
- Frais de relance : sans frais
- Mise en demeure : 62.40€TTC
- Remise du dossier à l'huissier / à l'avocat : 186€TTC
- Injonction de payer / Prise ou mainlevée d'hypothèque : 326.40€TTC
- Suivi de la procédure : à la vacation

Mutation :

- Etablissement des documents nécessaire à la vente d'un lot (art.54 de la loi ALUR): 66€TTC
- Etablissement et mise à jour d'un état daté : 348€ TTC
- Opposition article 20 Loi du 10 juillet 1965 : 126€TTC

Gestion des travaux votés en Assemblée Générale :

- Sans maître d'œuvre (sur montant HT des travaux votés) : 2% HT
- Avec maître d'œuvre (sur montant HT des travaux votés) : 3% HT
- Montage et gestion d'un prêt collectif de financement de travaux votés en Assemblée Générale : A la vacation